

REUNION PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2007

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

La réunion est ouverte à 15 h 05.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

MM. les Chefs de groupe, avez-vous des excusés ? Monsieur BECKERS?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Madame la Présidente, M^{me} MAQUET va nous rejoindre.

M^{me} LA PRESIDENTE.- M. DODRIMONT n'étant pas là, je m'adresse à M. GABRIEL ?

M. GABRIEL.- M. DODRIMONT aura quelques minutes de retard, Mmes Catherine LEJEUNE et Francine PONCIN absentes.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M^{me} STOMMEN et quelques arrivées tardives.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel)

II.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel)

III.- Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Avant de passer à l'ordre du jour, comme je l'avais prévu au dernier bureau, je tiens à saluer, au nom de tout le conseil, M^{me} la Greffière, M^{me} et MM. les Membres du Collège ; je saluerai M. le Gouverneur s'il nous rejoint. Donc ceci pour éviter aux collègues qui montent à la tribune de chaque fois répéter la même chose.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Donc, soyez rassurés, on ne vous prendra pas pour des grossiers si vous ne saluez pas nominativement tout le monde.

IV.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2007.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2007).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Remise de la plaquette en or de la Province à un membre du collègue

M^{me} LA PRESIDENTE.- Avant d'aborder les questions d'actualité à l'ordre du jour de notre réunion, je vais remettre la plaquette en or de la Province à M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD.

Mesdames, Messieurs, c'est avec un réel plaisir que notre Assemblée met aujourd'hui à l'honneur M. le Député Paul-Emile MOTTARD pour ses trente années de présence au Conseil provincial. On ne dira pas votre âge, Monsieur le Député, vous étiez très jeune quand vous êtes entré.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Je le suis toujours.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Il fut tour à tour conseiller, chef de groupe PS et, depuis octobre 2000, Député.

Déjà titulaire de la Croix de Chevalier de Léopold et des plaquettes d'honneur en argent et en bronze, il va se voir décerner, dans quelques instants, la plaquette en or de notre Province.

Né à Herstal le 21 mars 1952, M. MOTTARD est un homme de conviction et un militant socialiste de longue date. Il est d'ailleurs élu sans discontinuité depuis 1977 ! A l'issue du scrutin du 8 octobre dernier, il a une nouvelle fois été désigné Député et ce, - cela mérite d'être souligné – après avoir triplé son score de 2000.

Mais M. MOTTARD est aussi – ce n'est un secret pour personne – un passionné de culture. Attaché au cabinet du Ministre de la Culture, J.Maurice DEHOUSSE, de 1977 à 1980, Chargé des relations publiques au Conservatoire de Liège, Directeur de la Communication puis des Affaires générales à l'Orchestre philharmonique de Liège, c'est tout naturellement qu'il est aussi depuis 2000, le Député provincial en charge de cette compétence, entre autres ...

On le sait, la culture est son cheval de bataille ! Amateur de musique, de peinture et de théâtre, il est particulièrement sensible à tous les aspects de la création contemporaine. Attentif aux artistes vivants, professionnels ou amateurs, et soucieux de faciliter l'accès à la Culture pour le plus grand nombre, c'est lui qui est l'initiateur notamment de l'opération « ça balance (pas mal) à Liège », un projet de soutien aux musiques actuelles ouvert à tous les artistes présentant des compositions originales.

Travailleur acharné, extrêmement exigeant, c'est dans son infatigable volonté d'améliorer notre « Art de vivre ensemble », comme il aime à le dire, que M. MOTTARD trouve sa motivation. Attentif à tous, il sait se mettre à l'écoute des autres et, sous des apparences parfois un peu froides, il sait aussi faire preuve d'un grand sens de l'humour...

Je vous invite à présent, M. MOTTARD, à me rejoindre afin de recevoir la plaquette en or de la Province de Liège pour vos 30 années passées au sein de notre Conseil provincial.

(M^{me} la Présidente remet, sous les applaudissements de l'Assemblée, la plaquette en or de la Province de Liège à M. le Député provincial Paul-Emile MOTTARD).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je signale l'arrivée de M. le Gouverneur.

VI.- Questions d'actualité

M^{me} LA PRESIDENTE.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc.

Document 05-06/A06 : Questions d'actualité d'un Conseiller provincial relative au sport féminin

M^{me} LA PRESIDENTE.- Premier point des questions d'actualité – document 05-06/A06. Madame FRENAY, souhaitez-vous revenir à la tribune ? Je vous en prie.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Député en charge des sports, je souhaite vous questionner ce jour sur la situation du club de football féminin d'Antheit qui se trouve dans une situation difficile notamment en ce qui concerne l'utilisation de son terrain.

Les femmes qui font partie de ce club viennent parfois de très loin afin de pouvoir pratiquer leur sport, l'aide qu'elles reçoivent des pouvoirs publics tout niveau confondu me paraît très mince, voire ridicule.

Je ne puis penser que c'est une volonté politique de ne pas soutenir ce club juste parce qu'il est composé de femmes. Il est vrai qu'elles ne sont pas toutes habitantes de la Province pour la bonne et simple raison que les clubs manquent. Depuis que la Raffinerie Tirlemontoise a annoncé qu'elle allait récupérer son terrain, nous ne pouvons que déplorer l'inertie et le manque de volonté de la majorité politique (PS-MR) à Wanze.

Le Fémina Antheit souhaite retrouver des installations (terrain, vestiaires et buvette) dignes de ce nom et que ces installations restent facilement accessibles par les transports en commun.

Jusqu'à présent, aucune proposition sérieuse n'a été présentée aux responsables du club. Et pourtant des possibilités existent.

Je ne pense pas non plus qu'il s'agisse d'un problème de finances dès l'instant où la commune, comme elle l'avait indiqué sur son site Internet, s'apprête à injecter 40% (soit quelque 270.000 euros) du montant total des travaux en vue de la réalisation d'un nouveau bâtiment au terrain de football de Bas-Oha. Deux poids, deux mesures ?

Je souhaite donc plaider pour que les clubs féminins situés en Province de Liège, soient réellement pris en compte et que cette année, ils soient même sous une logique d'aides priorisées et prioritaires tant d'un point de vue financier que d'un point de vue logistique, au nom de l'importance du sport pour tous mais aussi au nom de l'égalité des chances et plus particulièrement de l'égalité entre hommes et femmes.

Je souhaite par la même occasion vous interpellier sur l'état du sport féminin en Province de Liège. Je constate que dans votre budget la marge entre l'apport de deniers publics pour le sport masculin et féminin est plus que disproportionné, que l'aide apportée aux jeunes filles et aux femmes pour faire du sport de haut niveau est très loin derrière par rapport aux aides pour ces messieurs alors que les dernières études sur le sport montre qu'elles sont plus performantes dans leurs pratiques sportives et sont les plus à même de mener de front leurs études et leur sport ; de plus, la pratique d'un sport d'équipe ou individuel est un excellent tremplin pour la vie et pour la santé au quotidien.

Monsieur le Député, la parité et légalité des chances, c'est au quotidien que cela se pratique, pas de temps en temps ou juste pour les sujets à la mode ; je serai là pour vous le rappeler ainsi qu'à vos collègues. J'ai pour ces questions un intérêt connu et reconnu ; il en va de même pour mon parti.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. La parole est à M. le Député LACROIX, pour la réponse du Collège. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Mes chers Collègues, tout d'abord, je voudrais rappeler à M^{me} FRENAY que, bien que la commune de Wanze soit chère à la Province de Liège, je ne suis pas convaincu que l'intérêt provincial s'exprime en tout cas dans le débat dont vous faites l'écho depuis deux minutes.

Cela étant dit, pour que l'objectivité règne en ces lieux, je voudrais quand même vous rappeler et faire appel à mon passé politique, ayant été échevin – non pas des sports – mais ayant été échevin pendant de nombreuses années, que contrairement à ce que vous pouvez affirmer, la commune de Wanze est bien connue pour son dynamisme en matière de sport et qu'elle a d'ailleurs été invitée tout récemment par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie pour montrer à quel point son expertise était grande pour pouvoir en faire profiter les autres villes et communes de la Wallonie.

Cela étant dit, ne polémiquons pas sur le club de football féminin d'Antheit qui pourtant, bien qu'il porte le nom d'Antheit, joue à Wanze. Mais pour vous dire qu'il me semble que vous faites circuler un ballon sans vous rendre compte qu'il est dégonflé.

Je fais le constat que vous connaissez mal la politique sportive provinciale.

En premier lieu, je vous incite à me communiquer la ou les manifestations sportives féminines qui ont reçu une réponse négative quant à une demande d'aide qu'un ou des organisateur(s) aurait(ent) introduite.

Ensuite, je vous rappelle que la politique sportive provinciale s'articule autour du slogan « à l'écoute de tous les sports et de tous les sportifs ».

Durant cette législature 2006-2012, je préconise, avec mes collègues du Collège provincial, en effet, l'intégration par le sport. Ma collègue Ann CHEVALIER et moi-même travaillons d'ailleurs sur l'intégration des femmes étrangères par le sport, en collaboration avec le Cripel.

Ainsi, lors de la réunion de la quatrième commission « sports » qui s'est tenue le 26 mars 2007, j'ai présenté, en présence de représentants du groupe Ecolo, les objectifs de la politique sportive provinciale que j'envisage de développer durant les 6 ans de la législature.

Pour faire bref, deux axes essentiels. Un axe sport en famille. Que je sache, bien qu'il y ait des familles monoparentales, néanmoins il me semble que dans le sport en famille, la femme y est depuis son enfance et son adolescence jusqu'à son âge vénérable, est évidemment concernée.

Il y a de multiples activités regroupant des athlètes féminines. En voici quelques exemples :

- Le Challenge Jogging de la Province de Liège comprend 3 courses ; et dans chacune d'elle, il y a une épreuve réservée aux dames et demoiselles.
- Le Challenge des manèges de la Province de Liège connaît une participation majoritaire de jeunes cavalières.
- Les cercles de gymnastique sont nombreux à bénéficier de subventions pour des compétitions réservées aux gymnastes féminines. Le plus bel exemple, vous devez le connaître. Il s'agit de l'aide importante que la Province de Liège accorde aux clubs de gymnastique « les Provinciales » de Verviers.

Il suffit d'interroger son Président, M. GAILLARD, pour connaître la prédominance des gymnastes féminines qu'il a le plaisir d'encadrer dans son club et dans ses organisations.

Ici, je vais m'arrêter mais, si vous le souhaitez, je demande au Service des sports de vous dresser l'inventaire des activités reprenant une participation féminine. Après « le sport pour tous », la Province de Liège et son Service des Sports développent le sport de haut niveau.

Savez-vous que durant plusieurs saisons, la Province de Liège, dans le cadre de l'opération « Province de Liège – Province Fair Play », a apporté une subvention annuelle au club féminin de basket-ball de Battice. Si cela ne se fait plus, c'est parce que, malheureusement, le club a arrêté ses activités.

Pour cette saison 2006-2007, la Province de Liège apporte un soutien important au contact féminin du club RC Sprimont.

Hier, j'ai assisté à la seule et unique course cycliste internationale réservée aux dames « La Flèche Wallonne féminine » dont M^{me} VOOS a gagné l'épreuve. Ici, aussi, la Province de Liège est un partenaire de la Société organisatrice' ASO.

Je suis étonné que vous sembliez ne pas connaître le Meeting International d'Athlétisme que la Province de Liège organise chaque année au Complexe provincial de Naimette Xhovémont. Depuis sa première édition, chaque fois, nous mettons en évidence une épreuve réservée aux femmes. Après Maria MUTULA, la mozambicaine, S/800m ; depuis deux ans, c'est Kim GEWAERT qui est à la « une » du programme avec la course du 100 m.

Voilà ainsi brossées rapidement les actions sportives provinciales où il y a une participation importante et quelques fois, majoritaire d'athlètes féminines.

Il n'est donc pas nécessaire que nos collègues écologistes plaident pour le sport féminin puisque le Collège provincial avec mes prédécesseurs au département des sports et moi-même, nous avons fait en sorte que l'être humain en général et la femme en particulier puisse trouver son épanouissement dans une saine politique sportive. Nous maintiendrons, Madame FRENAY.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 05-06/A07 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative au don d'organes

M^{me} LA PRESIDENTE.- Deuxième question d'actualité – document 05-06/A07. Je donne la parole à M^{me} Valérie BURLET.

M^{me} BURLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, un reportage récent de RTC nous informait de la visite de courtoisie de Richard BERRY, venu faire le point sur les activités du car de dépistage de l'insuffisance rénale. On le sait, l'acteur français s'est lancé dans une campagne de sensibilisation en dons d'organes depuis qu'il a lui même donné un rein à sa soeur.

Son message : « il est important d'augmenter le nombre de donneurs car la liste de patients qui ont besoin d'un organe est longue ».

M. le Député peut-il répondre à quelques questions que cette campagne de sensibilisation suscite ?

Vous allez sans doute saisir l'occasion que je vous donne pour venir à la tribune énumérer les actions que vous menez autour du thème global de la santé.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- C'est exceptionnel, je vous en remercie.

M^{me} BURLET (à la tribune).- Mais je souhaiterais que vous répondiez particulièrement et de manière précise aux questions posées.

La première : le formulaire pour la manifestation de la volonté concernant le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus après le décès est-il distribué par les canaux provinciaux ? Exemple : lors de manifestations, dans les cars de dépistage.

La deuxième : la Province se voulant partenaire des autres niveaux de pouvoirs, quelles collaborations sont initiées avec le SPF Santé, la Région wallonne ou la Communauté française, les communes ? Et de quelle nature sont les contacts avec les associations de dons d'organes ?

La troisième : cela va faire six mois que le Conseil provincial est installé et nous avons été invités seulement deux fois à des réunions de la neuvième commission. A l'ordre du jour, nous n'avons eu que trois points proposés à l'approbation. Aucun de ces points n'a appelé de réel débat et aucun échange d'idées n'a par ailleurs été favorisé.

Pourtant ce thème du don d'organes comme tant d'autres d'ailleurs ne pourrait-il pas faire l'objet d'une séance de travail de la 9^{ème} commission ?

Le groupe CDH-CSP a des idées à partager. Ainsi, on sait que l'acteur en question a fait réaliser un documentaire dont le titre est « histoire d'une greffe annoncée » qui raconte l'histoire vraie de son don. Peut-on imaginer de le diffuser dans les Hautes Ecoles de la Province ? A tout le moins, dans les écoles d'enseignement médical et paramédical où les élèves sont susceptibles d'être directement plus concernés par ce problème ? Nous attendons plus d'actions et d'initiatives de la neuvième commission.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. le Député PIRE pour la réponse du Collège.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, merci d'abord à l'intervenant d'avoir resituer en effet la collaboration de l'acteur Richard BERRY, ce qui n'était pas dans sa question écrite mais c'est bien fait. C'est bien, peut être au niveau du don d'organes un petit rappel sur la législation en vigueur dans notre pays fort semblable à celle qui est en vigueur en France. En Belgique, c'est la loi GOL de 1986 qui stipule que nous sommes tous donneurs en cas de décès sauf si :

- une déclaration de refus a été signée à la maison communale ;
- un membre de la famille s'y oppose lors du décès.

Malgré cela, bien souvent, les familles en deuil se retrouvent face à une situation difficile : se prononcer sans connaître le véritable choix de la personne défunte. Une solution existe : exprimer officiellement sa volonté en matière de don d'organes.

Pour cela, il suffit de se rendre à la maison communale et d'y remplir un formulaire, le même spécimen distribué par nos Services provinciaux. Vous serez ainsi inscrit ou inscrite comme donneur au Registre National. Cette démarche est entièrement gratuite. Rien de plus simple !

Par ailleurs, une proposition très intéressante a été adoptée au fédéral en mai 2006 pour élargir encore le nombre de donneurs potentiels. Cette loi propose qu'à l'âge de la majorité, une personne inscrite précédemment comme donneur ou non par ses parents au registre national retrouve sa pleine liberté et

manifeste personnellement sa volonté de refuser ou au contraire d'accepter le prélèvement d'organes sur sa personne en cas de décès. Cela représente 55.000 donneurs potentiels en plus.

Le 14 octobre, nous fêtons la Journée mondiale du don d'organes et de la Transplantation Liège Province Santé y participe activement.

En octobre 2005, la Province a organisé une séance d'information grand public au Barbou sur le thème « Le don d'organes, votre dernier geste sera le plus beau ».

Interpellé tant par les témoignages de personnes dont la vie a été sauvée par une greffe, que par l'espoir de malades en attente d'un don, dont la vie ne tient qu'à un fil, j'ai décidé de continuer la sensibilisation de tous nos concitoyens autour de ce thème du don d'organes, en rassemblant tous les acteurs, les associations, les hôpitaux actifs dans ce domaine.

En septembre 2006, nous avons organisé en collaboration avec l'ASBL ACIIRT « Association des Centres d'Information sur l'Insuffisance rénale et ses traitements » une matinée de réflexion avec pour thème « Venez vous informer : Donneur ou pas... J'en parle à ma famille et mes amis ».

Les présences de M^{me} VAN HAELEWIJCK, Présidente de l'ASBL « Organisation Mondiale pour l'Information du Don d'Organes et de Tissus » et de M^{me} SENEPART, coordinatrice de Transplantation CHU Brugmann et Campagne nationale de Beldonor soulignent notre intérêt à rassembler tous ceux et celles qui travaillent pour combattre cette pénurie d'organes.

Je peux vous assurer que dès à présent tout est mis en oeuvre pour que nous célébrions cette journée en octobre 2007.

Dépistage de l'insuffisance rénale par le Service des cars de la Province de Liège depuis février 2006.

Vous le savez, nous avons également lancé le dépistage de l'insuffisance rénale en février 2006 et Marie et Richard Berry nous ont fait l'honneur de parrainer ce car de dépistage en mai dernier à Kinépolis.

En Belgique, 1 personne sur 1.000 souffre de pathologie rénale sévère.

En Wallonie, 800 nouveaux patients entrent chaque année en insuffisance rénale irréversible et doivent être traités par dialyse, un traitement lourd et contraignant, voire pour certains, au stade ultime de la maladie, avoir la chance de bénéficier d'une greffe de rein.

Or, il est possible de dépister le mauvais fonctionnement des reins.

Fort de son expérience en matière de dépistages, la Province de Liège a décidé, aux côtés de l'Université de Liège, de mettre tout en oeuvre pour faire reculer la pathologie rénale, en la détectant de manière précoce.

Depuis février 2006, le Service des Cars du dépistage mobile de la Province de Liège propose gratuitement le dépistage des facteurs de risque de l'insuffisance rénale aux femmes et aux hommes âgés de 45 à 75 ans, ceci en étroite collaboration avec le service de néphrologie du Professeur J.-Marie KRZESINSKI, Chef de service de Néphrologie au CHU de Liège.

Le dépistage des facteurs de risque de l'insuffisance rénale est simple et accessible à tous : il consiste en une mesure de la pression artérielle en une prise de sang et en une analyse d'urine.

Les premiers résultats d'une année de dépistage des facteurs de risque de l'insuffisance rénale sont impressionnants. En un an, 3296 personnes se sont présentées au dépistage, ce qui représente une moyenne mensuelle de 300 dépistages. On peut noter que la répartition homme/femme est équivalente.

Le taux de participation, pour la tranche d'âge visée (45-74 ans) est de 3,23 %. C'est assez encourageant sachant qu'il s'agit d'une campagne récente et qu'il n'y a pas d'invitation personnalisée.

Parmi les personnes dépistées, on relève que :

- 55 % ne représentent pas ou peu de risque d'insuffisance rénale ;
- 43,45 % ont été définis comme étant à risque modéré d'insuffisance rénale car présentant un ou des facteurs de santé aggravant le risque.
- 1,67% présente un risque grave.

Ces premiers résultats indiquent que près de 16 personnes sur 1000 présentent un risque grave potentiel de développer une insuffisance rénale chronique.

Les conclusions, après cette première année de dépistage des facteurs de risque de l'insuffisance rénale, nous encouragent à continuer nos actions d'information, de sensibilisation et de prévention auprès du grand public.

Je voudrais aussi vous dire l'implication du parrain de ce dépistage – M. Richard BERRY – qui lors de sa venue au Forum en mars dernier s'est préoccupé de l'évolution de cette campagne. Avec mon collègue André GILLES, nous avons eu l'honneur de l'accueillir ici au Palais afin de lui livrer les premiers résultats.

Campagne Don d'Organes, Don de Vie.

Avec Richard BERRY, en mai dernier, Liège Province Santé a lancé une vaste campagne de sensibilisation « Don d'organes, don de vie » via un toute-boîte diffusé dans toute la Province (cela représente plus de 430.000 foyers) en vue d'encourager la population à poser un geste de solidarité et de générosité en faveur du don d'organes. Richard BERRY a fait le don d'un de ses reins à sa soeur Marie, souffrant d'une maladie rénale génétique et depuis, se sont profondément engagés en faveur du don d'organes.

J'ai voulu au travers ce mailing, pousser la population à faire comme les BERRY : dire oui au don d'organes en montrant la marche à suivre.

Car la démarche est simple : chacun d'entre nous peut exprimer officiellement sa volonté expresse en remplissant un formulaire officiel auprès de la maison communale de sa commune, et être de la sorte inscrit comme donneur au Registre National.

Dans notre pays, près de 1.400 personnes sont en attente d'une transplantation d'organe (sur les listes d'attente, le rein est l'organe le plus demandé). Dire oui au don d'organe, c'est l'espoir d'un jour sauver une ou plusieurs vies.

Dire oui de son vivant, c'est aussi éviter un dilemme difficile pour notre famille, à savoir choisir à notre place.

Alors oui, Chère Collègue, bien évidemment que nous continuons à mener cette campagne avec acharnement via tous les moyens possibles : cars de dépistages, stands d'informations, séances d'informations et organisations de journées thématiques.

D'ailleurs, pas plus tard qu'en mars dernier, la Province a rassemblé tous les hôpitaux de la Province pour proposer ensemble de célébrer la journée mondiale du Rein et de l'Insuffisance rénale. Mobiliser, rassembler et fédérer les initiatives de chacun tel était le défi que s'était fixé Liège Province Santé.

La Province de Liège, en partenariat avec les différents hôpitaux, a proposé des tests de dépistages. Ces tests ont été effectués dans les cars de dépistage stationnés au CHU de Liège, au CHR de Huy et au CH Peltzer la Tourelle de Verviers. Le dépistage a été assuré par du personnel infirmier provincial au sein du CHR de la Citadelle, du CHC Saint-Joseph et du CHC du Bois de l'Abbaye, site de Seraing.

Lors de cette journée, 215 tests de dépistage ont été effectués sur les différents sites. Des stands d'information et des conférences notamment sur le don d'organes ont été organisés partout en Province de Liège. Ce fut un réel succès.

En matière de partenariats avec les autres niveaux de pouvoir, pas de confusion si vous le voulez bien. La Province de Liège travaille dans des secteurs non couverts par les autres niveaux de pouvoirs. C'est vrai en matière d'Enseignement, de Culture, d'Economie et bien évidemment des Affaires sociales et de la Santé, et des dépistages en particulier. Aucun autre niveau de pouvoir n'a un mammobile ou tout autre car de » dépistage. Mais d'un autre côté, la Province de Liège tente de rassembler et de fédérer tous les acteurs de son territoire mobilisés dans différentes actions.

En mai 2006, personne n'avait fait une sensibilisation par toutes boîtes sur le don d'organes : c'est la Province de Liège qui l'a fait. Non la Province de Liège ne se substituera pas aux autres niveaux de pouvoirs que sont les communes, la communauté française, la région wallonne ou le fédéral. Ceux-ci n'avaient rien fait dans le secteur. La Province n'est pas concurrente des autres niveaux de pouvoirs.

De plus, ces formulaires Don d'organes sont à la disposition du public dans nos cars, lors de nos conférences.

La Province de Liège, Institution proche du citoyen, a touché et interpellé directement la population. C'est ce que Liège Province Santé fait d'une manière générale au travers des actions créatives, originales et inédites.

Par ailleurs, en ce qui concerne votre réflexion sur le nombre de réunions de la 9ème commission, cela me déçoit un peu. Je vous l'avoue. C'est un peu comme si la communication du Collège provincial sur le développement durable Environnement – Energie et Santé du mois dernier ne voulait rien dire.

Je suis déçu parce que j'ai quand même annoncé des initiatives importantes comme la réalisation du SPIE2. En matière de santé, on n'a rien à envier (dépistages, séances d'informations,...).

En matière d'environnement, je vous ai parlé du développement durable. Et enfin, la nouvelle de notre Assemblée doit savoir que si des commissions sont organisées en trop grand nombre sans suffisamment de points à l'ordre du jour, le Collège encourt la critique de faire des réunions qui coûtent chères à la Province. A votre bon coeur !

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial.

VII.- Communication de la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je dois encore vous faire trois communications avant de repasser à l'ordre du jour.

La journée découverte INTRADEL, à l'attention des mandataires publics et qui était prévue le samedi 28 avril, a été annulée ; vous trouverez sur vos bancs une copie du courrier qui nous est parvenu de l'Intercommunale.

La deuxième communication : vous trouverez également sur vos bancs un formulaire d'inscription à une formation complémentaire de familiarisation à l'outil informatique ainsi qu'une documentation émise par le service provincial de formation et relative à la mise en place d'un projet pilote concernant la réinsertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi de longue durée (FORAV). Cette information a été donnée lors de la réunion de la 6^{ème} commission (Enseignement et Formation) ce mardi 24 avril.

Troisième communication : en raison de l'occupation de la salle du conseil dans le cadre de l'épreuve cycliste Liège-Bastogne-Liège, je vous demanderais de bien vouloir libérer vos bancs et tiroirs de tous les documents qui y auront été déposés. Je vous remercie d'avance. Attendez la fin de notre conseil, s'il vous plaît, autrement cela va occasionner un bruit terrible.

VIII.- Discussion et/ou vote des rapports soumis à la délibération du conseil

Document 06-07/116 : Services Provinciaux : marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour le renouvellement de la toiture plate et l'isolation à l'Internat du Haut Marêt de la Reid

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 06-07/116. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission (Travaux) en date du mardi 24 avril 2007. J'invite le rapporteur, M. Jean-Luc NIX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente et comme le veut la nouvelle tradition, Chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie le mardi 24 avril 2007, pour la passation d'un marché pour le renouvellement de la toiture plate et l'isolation à l'Internat du Haut Marêt de la Reid.

Un membre de la commission demande comment on a déterminé qu'il fallait 16 cm d'isolation, le Député répond que 16 cm relève des normes Uréba.

Un membre s'interroge sur les différents taux de TVA, dans les trois dossiers ; le Député lui répond que l'internat est considéré comme un logement de plus de 5 ans le taux de TVA est 6%. Le centre hospitalier spécialisé le taux est 12% et l'école le taux est de 21% de TVA.

Conclusion. Il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 48 décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, de bien vouloir adopter le projet de résolution ci-annexé, lequel décide de recourir à une adjudication publique pour réaliser les travaux de rénovation des toitures plates de l'Internat du Haut Marêt à la Reid et de leur isolation, et d'approuver le cahier spécial des charges

et les plans fixant les conditions de ce marché. La présente résolution est adoptée par la commission à raison de 9 voix pour et 6 abstentions. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/117 : Services provinciaux : marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour la réalisation d'une galerie de liaison et d'auvents au Centre Hospitalier spécialisé « L'Accueil » de Lierneux

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 06-07/117. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. Karl-Heinz BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, en ce mardi 24 avril 2007, votre huitième commission a examiné le document 06-07/117.

En guise d'introduction et visiblement satisfait du travail accompli, le député commissaire tenait à rappeler que la province a investi 3/4 de milliards d'anciens francs belges durant les 10 dernières années dans la MSP de Lierneux. Selon les termes du département, le centre serait innovatif tant au niveau des thérapies qu'il offre qu'au niveau de l'environnement dans lequel il se trouve.

L'objectif des travaux est de réaliser une galerie de liaison et des auvents entre les pavillons et la ferme où se trouvent les locaux communautaires.

La directrice fait circuler quelques plans et photos et un agent donne des explications complémentaires.

Un commissaire pose la question pourquoi la TVA est à 12% alors que pour le dossier précédent – fort semblable – il est à 6%. Il nous est répondu que ce taux intermédiaire est applicable aux MSP et qu'il ne s'agit pas d'une erreur.

Aucune autre question n'ayant été posée, votre commission a approuvé le projet de résolution de la manière suivante : 9 voix pour et 6 abstentions.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite prendre la parole ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Amendement n°1 : Création d'un article budgétaire 780/640581 : subvention provinciale en vue de créer un partenariat Province/RTC Liège Huy Waremmes et Télèvesdre pour une émission en langue wallonne avec un crédit de 1 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : amendement n°1. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission, le mardi 24 avril 2007.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur lors de la réunion de la troisième commission au vu des informations données par M. le Député provincial rapporteur quant aux projets en préparation et à son engagement d'informer la Commission sur le suivi et l'évolution de ces projets.

Amendement N°5 : Création d'un article budgétaire 700/640453 intitulé « Contribution provinciale à la stimulation de la recherche et du développement en Province de Liège » avec un crédit de 1 €

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : amendement budgétaire n°5. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, M. Marc FOCCROULLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, en réponse à cette proposition présentée à la première commission « Affaires économiques et intercommunales » par M. BASTIN du groupe CDH, M. le Député provincial Julien MESTREZ a indiqué que le Collège provincial ne pouvait y donner une suite favorable pour les raisons suivantes :

1. La proposition, telle que formulée, est identique à celle présentée l'année dernière, qui avait reçu un avis négatif du Collège provincial.

2. Sur le fond, il apparaît qu'il existe actuellement une bonne adéquation entre les offres et les demandes de doctorants qui représentent une moyenne annuelle de 52 personnes ; la proposition n'est donc pas de nature à répondre à une demande latente en la matière.
3. Un doctorat, par essence, traite des sujets qui n'ont pas de lien direct et immédiat avec le monde de l'entreprise. Les thèses de doctorat portent davantage sur la recherche fondamentale que sur la recherche appliquée.
4. Le décret sur les provinces, et c'est là une contrainte légale, interdit à celles-ci de prendre des initiatives dans un certain nombre de domaines, en particulier, les aides directes à l'investissement.
5. Et cela même si la Province mène par ailleurs une politique d'appui aux spin-off via le Liège Science Park et les bâtiments relais spécialisés (WSL) de la SPI+, ce qui en soit est une contribution indirecte de la Province au lien entre recherche et développement.
6. Une autre proposition devrait peut-être être étudiée, selon le Professeur MARTIAL de l'Université de Liège interrogé par le cabinet du Député provincial, à savoir de pouvoir proposer des aides aux post-doctorants afin de les faire revenir de l'étranger et valoriser ainsi leur know-how dans notre Province.

Le Député provincial, M. MESTREZ, a indiqué en conclusion que, selon lui, il appartient plutôt d'interpeller la Communauté française à cet égard et en particulier M^{me} la Ministre chargée de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur. Il estime en effet que la Province doit agir de façon complémentaire par rapport aux autres niveaux de pouvoir existants.

La commission a rejeté cette proposition par 11 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. BASTIN ? Venez Monsieur le Conseiller. Après vous, c'est M. le Député qui interviendra ; ce qui est normal.

M. BASTIN (à la tribune).- Chers Collègues, le lien entre la vivacité de la recherche et développement d'un pays et son indicateur de développement humain ainsi que socio-économique n'est plus à établir. Il est prouvé. En Belgique, la hauteur des investissements recherche et développement est insuffisante. Ce qui a, d'ailleurs, incité récemment la Ministre SIMONET et la Région wallonne d'augmenter substantiellement les montants liés au soutien de cette recherche. La Province pourrait très bien être un partenaire et jouer son rôle pour appuyer cette thématique.

L'amendement que nous vous avons proposé est d'intégrer 1 Euro prévisionnel au budget afin de stimuler la recherche et développement en Province de Liège.

Cet amendement permettra à la Province d'inciter, d'encourager, de promouvoir l'évocation des doctorants mais aussi de les sensibiliser, les orienter vers les pôles d'excellence reconnues en Province de Liège. A savoir, notamment, les sciences du vivant, l'agroalimentaire, le génie mécanique, le transport, la logistique, l'aéronautique et l'aérospatial.

Ainsi, à l'issue de leurs thèses, les doctorants pourraient trouver facilement des opportunités d'emploi dans notre tissu économique local et non pas devoir éventuellement s'expatrier. Contribuer ainsi à conforter notre forte position dans les pôles que je viens de développer.

Lors de la première commission, j'ai bien entendu M. le Député envisager de réfléchir à un soutien de la Province orienté vers les postes doctorants. Si, de manière incompréhensible mais certes peu probable, notre amendement ne devait pas être accepté, nous veillerions tout particulièrement à l'évolution de cette thématique par la Députation provinciale, que ce soit en commission économie ou éventuellement en commission enseignement.

En vous remerciant pour votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. La parole est à M^{me} BLAISE.

M^{me} BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, même si l'argumentation initiale basée sur l'octroi de bourses doctorales est peut être maladroite dans le sens où cela relève essentiellement de la formation universitaire, pour laquelle la Province n'est effectivement guère compétente, je vous réfère aux cinq premiers arguments développés par M. le Député rapporteur et qui ont été repris dans le rapport.

Il nous apparaît que la sixième remarque de M. le Député rapporteur, signalant que, renseignements pris, une lacune apparaît plutôt pour les post doctorats et le rapatriement de chercheurs. Cet argument nous apparaît particulièrement pertinent et constitue un élément neuf dans le dossier qui justifie amplement, nous semble-t-il, que cet amendement, où justement on ne parle pas ni de doctorat ni de post doctorat, cet amendement pourrait donc être pris en compte ou pourrait faire l'objet d'un groupe de travail.

Il est vrai que l'aide post doctorale, qui serait ainsi octroyé, pourrait l'être avec des critères choisis par la Province de manière à promouvoir la recherche et le développement et renouveler ainsi le tissu entrepreneurial de la Province.

Notre groupe regrette donc que la majorité ne prenne pas d'initiative dans ce sens. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Monsieur le Député MESTREZ, je vous invite à me rejoindre pour la réponse du Collège.

M. MESTREZ, Député provincial.- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, par la voix de M^{me} WATHELET, le groupe CDH-CSP remet sur la table une suggestion déjà formulée à l'occasion de la discussion du budget provincial les années précédentes. Je renvoie donc aux arguments précédemment évoqués, après analyse, pour rejeter l'amendement :

- dans la pratique, on observe un relatif équilibre entre le nombre de bourses doctorales disponibles et celui des demandeurs présentant toutes les capacités voulues ;
- il est très fréquent – et même le plus fréquent – que le sujet de la thèse ne corresponde pas au domaine dans lequel la personne est ultérieurement employée ;
- les contraintes légales interdisent aux Provinces de prendre des initiatives dans un certain nombre de domaines, notamment les aides aux entreprises.

En outre, le texte et l'esprit de notre déclaration de politique générale renforcent encore notre volonté de n'agir qu'en complémentarité des politiques menées par les autres pouvoirs publics, en évitant les redondances.

Notre créneau, ce sont les formations dispensées par notre Haute Ecole, en cohérence avec les autres formations proposées par les autres opérateurs au sein du Pôle Mosan.

Notre créneau, ce sont aussi les formations continuées dispensées par nos Instituts de Promotion sociale, qui permettent aux travailleurs, de tous types, d'acquérir, en cours de carrière, les compétences dont les entreprises ont besoin.

Tel est, dans la préoccupation bien légitime qui est la vôtre, d'accompagnement du redéploiement économique, l'apport de notre Province pour – je vous cite – « renforcer le capital humain et la « matière grise » disponible ici », fin de citation. Il me semble que ce n'est pas peu.

Permettez-moi de souligner encore l'effort qui est fait, via la SPI+, pour offrir les meilleures conditions aux spin-off issues de la volonté de notre Université, de donner une suite économique aux résultats de la recherche. En quelques années, plus de 70 spin-off sont nées des recherches menées à l'Université. Eurogentec, Amos,... certaines portent aujourd'hui un nom prestigieux, fleurant bon la réussite et le renouveau. D'autres, demain, se hisseront au même niveau.

Pour accueillir ces entreprises, la SPI+ a réservé et a équipé, à proximité immédiate de l'Université, un parc de 55 ha, le Liège Science Park, aujourd'hui saturé. Elle ambitionne d'agrandir ce parc de 44 ha supplémentaires repris largement sur une friche assainie. Les travaux, estimés à 11.000.000 € devraient débuter sous peu. Je dis devraient, car, on le sait, un recours, une fois de plus, 2 riverains, mécontents des conséquences induites par l'étude d'incidence, paradoxe !, risque de paralyser pour longtemps, des mois, des années d'efforts et des millions d'investissement. Avec le risque que les entreprises partent ailleurs, se dispersent, perdant et la proximité avec l'Université, et l'effet de masse, cette promiscuité intellectuelle qui se révèle si féconde.

Pour accueillir les entreprises débutantes dans le domaine du spatial et des sciences de l'ingénieur, la SPI+ a, en outre, développé des bâtiments relais spécialement équipés, dont la gestion a été confiée à Wallonia Space Logistique – WSL – une pouponnière, qui encadre et accompagne dans leur gestion les entreprises débutantes.

La semaine dernière, le Bureau Exécutif de la SPI+ a approuvé la construction d'un bâtiment relais supplémentaire, impatientement attendu, pour un montant de 659.622,79 €.

Voici, rapidement esquissée, une autre facette de l'action qu'indirectement notre Province mène pour soutenir le lien entre la recherche et l'activité économique.

Là, non plus, ce n'est pas peu.

Chers Collègues du groupe CDH-CSP, je crains, au vu des discussions en 1^{ère} commission, de ne pas vous avoir convaincu de l'impertinence – comprenez non pertinence – de votre proposition, mais j'espère vous avoir démontré que, pour autant, votre Collège provincial n'est pas insensible aux préoccupations qui la sous-tendent et que, de plusieurs manières, des actions sont menées pour y répondre, dans les responsabilités qui sont les nôtres.

Cela vous consolera sans doute de la décision du Collège provincial de ne pas retenir votre proposition d'amendement.

Je vous remercie. Excusez-moi, je n'ai pas répondu à M^{me} BLAISE, notre conseillère Ecolo. Effectivement, l'objectivité veut que le tour de piste que l'on a fait, fait apparaître sans doute une lacune ou une possibilité ou une opportunité dans la possibilité de soutenir le retour en Belgique des post-doctorants qui sont partis à l'étranger et qui auraient tendance à y rester.

Je pense que là, il y a une réflexion à avoir, je vous ai dit que cette réflexion doit à la fois s'inscrire d'abord au niveau de la Communauté française et de la Ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur mais aussi sans doute dans une réflexion de partenariat que nous entamons aujourd'hui tant avec la région wallonne qu'avec la Communauté française dans l'ensemble des problématiques que nous partageons les uns avec les autres.

Nous ne sommes pas nécessairement en absence d'initiatives mais nous sommes dans une phase de concertation. Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est s'abstient ? M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte donc pas l'amendement n° 5.

Amendement n°8 : Création d'un article budgétaire 530/280800 libellé « Participation au capital d'associations agissant pour le redéploiement économique en Province de Liège »

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : amendement n°8. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

J'invite le rapporteur, M^{me} Lydia BLAISE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame BLAISE.

M^{me} BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Un membre du groupe CDH-CSP ayant proposé cet amendement, a présenté le projet à la première commission ce lundi 23.

L'amendement vise à faire face à l'impact important de la fermeture de la sidérurgie à chaud, tant sur les emplois directs qu'indirects auquel notre région va être confrontée. Il reconnaît toute la pertinence de l'aide provinciale apportée à l'AREBS (association pour le redéploiement économique du bassin serésien), mais s'interroge sur le bien fondé de cette restriction à une association en particulier, alors que la déclaration de politique générale du Collège rappelle la nécessité de « faire prévaloir l'intérêt général d'un territoire et de sa population sur des intérêts trop locaux ou particuliers ».

C'est pourquoi il suggère donc que l'aide soit étendue à toutes les associations du territoire provincial agissant pour le redéploiement économique, comme par exemple celle que l'on retrouve en Basse-Meuse.

Monsieur le Député-Rapporteur aime rappeler que justement, conformément à la déclaration, toutes les initiatives en matière de stimulations économiques sont centralisées au sein d'une seule structure à

l'échelle de tout le territoire, la SPI+, qui bénéficie pour cela d'une contribution provinciale de plus d'1.200.000 €.

Il revient cependant sur le cas particulier de l'AREBS.

La Province ne soutient pas l'association sensu stricto mais est partie prenante dans un projet, encore à l'étude d'ailleurs, de formation à la vente internationale, donc d'opérateurs en rapport avec l'exportation. Ce serait plus précisément via l'Enseignement Provincial et en partenariat avec le privé et les entreprises que ce projet devrait voir le jour.

Le groupe Cdh-CSP a maintenu son amendement, que la première commission a rejeté par 11 voix contre, 2 voix pour et une abstention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. NIVARD. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIVARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, le groupe CDH-CSP va voter contre la proposition de la première commission parce qu'il n'y voit pas clair à l'issue des débats de la réunion.

Certes, M. le Député provincial reconnaît que l'enjeu majeur de cette législature est le redéploiement économique, mais il propose de rejeter l'amendement en faisant remarquer que l'opérateur central du redéploiement, au niveau de la Province, est la SPI+.

Il n'est pas pensable, dit-il, que notre Province soutienne ou intervienne en faveur des différentes associations qui s'occupent de redéploiement économique sur notre territoire. Cette explication ne peut, bien entendu, nous satisfaire !

En effet, elle est en contradiction avec la déclaration de politique générale de la Députation provinciale, du moins en sa page 9, où on peut y lire que « la Province peut fédérer des actions plus locales afin de les inscrire dans une ligne de cohérence et de faisabilité, en étant soucieuse de faire prévaloir l'intérêt général d'un territoire et de sa population sur des intérêts trop locaux ou particuliers et en recherchant toujours le meilleur équilibre entre ceux-ci ».

La réponse du Député provincial MESTREZ est aussi en contradiction avec la note de politique générale accompagnant le budget 2007, dans laquelle nous retrouvons la décision du collège provincial de s'associer pleinement au redéploiement économique du bassin sérésien par une prise de capital auprès de l'AREBS (l'association pour le redéploiement économique du bassin sérésien).

Notre proposition d'amendement vise en fait à donner la possibilité à notre députation de participer à des associations agissant pour le redéploiement économique de notre région, et sur base de critères objectifs.

Quelle n'est pas notre surprise alors, après avoir interrogé sur l'objet de la participation de notre province au capital de l'AREBS, de s'entendre dire qu'il ne s'agit en fait pas d'une participation au capital de cette association, mais bien d'une subvention exceptionnelle pour un projet qui apparemment n'est pas encore clairement établi, et qui viserait la mise en place de formations spécifiques en collaboration avec l'enseignement provincial et les opérateurs économiques !

Surprise aussi, puisque le Député LACROIX, dans son intervention du 14 novembre 2006, en réponse aux différents amendements proposés, déclarait que – je cite – « si la participation au capital de l'AREBS figure au budget initial, c'est que le projet est déjà bien avancé, plus avancé que d'autres peut-être ».

Et de conclure... « d'autres projets verront le jour tout au long de la législature. Nous serons à l'écoute de tous ! Nous construirons pour tous ! ».

Alors, face à ces déclarations divergentes, face à la proposition de rejet de l'amendement, au-delà des mots et des annonces faites à l'occasion de la déclaration de politique générale et lors de la présentation du budget 2007, il faudrait que notre députation nous donne clairement sa ligne de conduite en matière de soutien aux associations locales, qui oeuvrent au redéploiement économique.

Et si, effectivement, l'intervention auprès de l'AREBS consiste à participer à un projet de formation, en collaboration avec l'enseignement provincial, le groupe CDH-CSP demande que la Députation provinciale prenne contact avec les autres associations qui travaillent au redéploiement économique afin d'envisager un type d'aides semblable.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur NIVARD. Monsieur le Député, on vous attend pour la réponse du Collège.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, à juste titre, Monsieur NIVARD, vous vous préoccupez de l'intervention de notre Province de Liège dans le redéploiement économique.

Le sujet est d'importance, comme l'a souligné le Député-Président au cours de la déclaration de politique générale du Collège provincial pour les six prochaines années.

Il convient, me semble-t-il, de rappeler que la Province est d'abord et avant tout associée majoritaire d'une agence de développement économique, la SPI+, dont l'action porte, de manière équitable, sur l'ensemble du territoire provincial.

Il ne vous aura pas échappé que la subvention provinciale pour l'exercice 2007 a été augmentée sensiblement, passant de 1 million à 1 million 200.000 €.

Cette augmentation doit notamment lui permettre de faire face aux besoins générés par la mise en oeuvre opérationnelle du plan prioritaire du Gouvernement wallon de mai 2004, affectant des terrains supplémentaires à l'activité économique.

Il ne vous aura pas échappé non plus que, cette année encore, la Province libère une tranche de 750.000 € d'augmentation du capital de la SPI+.

Ceci dit, j'en viens au point précis qui a justifié votre intervention : une inscription budgétaire en faveur de l'AREBS.

Vous en déduisez, à tort, qu'il s'agit d'une intervention supplémentaire et ciblée en faveur du seul bassin sérésien.

En vérité, votre Collège a été informé d'un projet spécifique, auquel l'AREBS devrait être associée, mais aussi, nos départements enseignement et formation, ainsi que des partenaires publics et privés.

Ce projet, qui doit apporter un avantage à nos exportateurs grâce à l'organisation de formations pointues et spécifiques aux postes de travail du matériel exploité, concerne l'ensemble des opérateurs économiques de notre province.

Ce projet est d'ailleurs toujours au stade de la réflexion et de l'élaboration.

L'inscription budgétaire, telle qu'elle a été réalisée, correspond aux informations dont disposait votre Collège au moment de l'élaboration du budget.

Il y a quelques risques à se montrer proactif, mais je suis certains de votre compréhension, au cas où des ajustements devraient s'avérer nécessaires. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Pas de surf ! Une réponse claire et précise à la seule question que M. NIVARD porte en conclusion de son intervention et quid des autres opérateurs qui ont des projets ?

Vous déviez le débat en donnant l'impression que notre groupe est contre ce projet de l'AREBS. C'est totalement inexact et lorsque nous voyons en plus le projet de l'AREBS, c'est un projet formation. Ce n'est donc pas de votre compétence mais de celle du député-président et je souhaite que vous répondiez clairement à la question et quid des autres opérateurs locaux en cohésion et en cohérence avec vos propres déclarations. Monsieur le Député, merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Une courte réponse de M. le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Pas de problème, M. DRION. Je me rallie à la réponse qui avait été faite par mon collègue Christophe LACROIX lors de la discussion du budget. Il est bien évident que si nous avons demain, émanant d'ailleurs, une proposition qui n'est pas redondante avec ce que fait la SPI+, mais qui va dans le sens de l'intérêt général et qui est une proposition constructive comme celle qui nous vient maintenant de l'AREBS, il est évident qu'elle sera entendue et vraisemblablement accueillie elle aussi pour autant qu'il y ait une valeur ajoutée pour l'ensemble de notre territoire provincial.

Par ma compétence, nous sommes sur des compétences partagées mais excusez moi, c'est moi qui ai été interrogé, donc c'est moi qui ai répondu. Nous nous sommes concertés, nous nous parlons au sein du Collège.

M. DRION (de son banc).- Je n'en doute pas !

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe Ecolo, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP , M. POUSSART.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas l'amendement n° 8.

Amendement n°11 : Suppression de la taxe industrielle compensatoire au 1^{er} janvier 2007

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : amendement n°11. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 25 avril 2007. J'invite le rapporteur, M^{me} Katty FIRQUET, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} FIRQUET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, concernant la proposition de suppression de la taxe industrielle compensatoire au 1^{er} janvier 2007, le commissaire dépositaire confirme tout d'abord sa volonté de maintenir ledit amendement budgétaire.

Le Député rapporteur explique d'emblée qu'il n'entre pas dans ses intentions d'appuyer cet amendement. Pour rappel, l'origine de cette taxe remonte au début des années 80. Les communes et les provinces avaient à l'époque estimés qu'elles subissaient une perte de recette.

Et le Député rapporteur de rappeler encore que c'est dans le cadre du programme action prioritaire pour l'avenir wallon que le Gouvernement wallon a choisi notamment de miser sur l'allègement de la fiscalité communale et provinciale pesant sur l'activité économique des entreprises.

Un choix approuvé par l'ensemble des provinces sur base du principe de solidarité, en principe qui doit rester d'actualité, a insisté le député rapporteur.

Parmi les mesures proposées, la suppression progressive depuis 2006 et en 4 ans de la taxe industrielle compensatoire. Pour 2006, la Province de Liège a donc diminué de 25% le taux de la taxe, l'année prochaine, elle sera encore réduite de 25%. Elle devrait définitivement disparaître en 2009.

Jusqu'ici, la taxe a rapporté à la Province 2.400.000 €. Autant d'argent qui d'ici deux ans pourra être affecté par les entreprises au développement de leurs activités, rappelle le député rapporteur.

Estimant dans la foulée que la Province de Liège n'est pas excessive en la matière, la taxe est en effet échangée depuis qu'elle est en vigueur. Il en est de même pour la base imposable qui aurait pu être adaptée elle aussi.

Et le Député rapporteur de conclure que la taxe industrielle compensatoire aurait pu rapporté trois fois plus si la Province n'entendait pas mener une politique responsable et cohérente en matière de développement économique et une politique proactive par rapport aux mesures prises par la région wallonne.

Le conseiller dépositaire de l'amendement s'interroge alors sur la démonstration qui venait d'être faite de la non utilité de cette taxe au moment où le débat sur la relance économique bat son plein. Une solution aurait pu être trouvée selon lui pour compenser ce manque à gagner de 2.400.000 €, en tout cas en Province de Liège.

Revenant sur la volonté de modération voulue par notre Province, le député rapporteur a enfin souligné qu'il s'agit là de beaucoup de mesures prises à tous les niveaux de pouvoirs.

En conclusion, par 2 voix pour et 11 contre et 2 abstentions, votre septième commission vous propose de rejeter ledit amendement.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (de son banc).- Tout a été dit. La majorité PS-MR ne changera pas d'avis. Nous non plus !

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas l'amendement n° 11.

Document 06-07/120 : Question écrite d'un membre de l'Assemblée concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments provinciaux

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 06-07/120. J'invite M^{me} Lydia BLAISE à la tribune pour exposer le point dont il est question.

M^{me} BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Cette question aurait peut-être également avantageusement eu sa place en question d'actualité puisque nous avons été gratifiés d'un mois d'avril anormalement ensoleillé et que c'est de soleil qu'il est question ici. En effet, le rayonnement solaire est un apport énergétique dispensé quotidiennement et gratuitement, qui peut s'avérer considérable, même dans des zones à plus faible ensoleillement comme l'Europe du Nord.

En Belgique, une surface horizontale d'un mètre carré reçoit, par an, une quantité d'énergie de 1000 kWh environ - soit l'équivalent de 100 litres de fuel, ce qui représente, rapporté à la superficie totale de la Belgique, environ 2.600 millions de tonnes équivalent pétrole, soit 50 fois la consommation énergétique nationale. Si toutes les surfaces disponibles des bâtiments étaient utilisées, 30% de la consommation d'électricité belge pourrait provenir de panneaux photovoltaïques.

En pratique, des statistiques existent aussi, mais sont hélas nettement plus cruelles : en 2005, la Belgique disposait d'un parc photovoltaïque de 1,7 MWe ; chiffre à comparer avec ceux de nos voisins

européens, 23 pour le Luxembourg et 21 pour l'Autriche..., soit un rapport de 51We par habitant au Luxembourg, 2.6 en Autriche et 0.17 en Belgique.

Je ne désire pas polémiquer sur les raisons historiques de ces différences ni sur les choix du passé, mais aller de l'avant, forcer l'avenir, en continuité avec la déclaration du gouvernement fédéral au lendemain du conclave de Louvain, qui reconnaissait le retard de la Belgique dans le domaine de l'énergie solaire et relevait le rôle à jouer par toutes les autorités publiques pour relever le défi, tant dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique que dans celui de la création de nouveaux emplois.

Ma double question concerne la mise en œuvre de ces priorités au niveau de la Province de Liège :

1. Ne serait-il pas intéressant de réaliser un relevé des différents sites d'implantation possibles (ensoleillement, accessibilité, ...) sur les bâtiments provinciaux, afin de le diffuser très largement auprès des producteurs potentiels ?
2. L'étude d'un projet d'investissement provincial, avec l'aide éventuelle de FEDESCO, dans une (des) structure(s) de production photovoltaïque ne devrait-elle pas être entreprise sans tarder ?

Merci de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. Qui souhaite intervenir encore intervenir sur ce point ? M le Député PIRE. On vous attend pour la réponse.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je vous ai fait attendre mais je voulais donner mon texte à nos collaboratrices car elles sont vraiment sympathiques et il faut mettre tout en oeuvre pour essayer de leur faciliter la tâche.

Avant d'aborder le fond de votre question, je pense qu'en premier lieu, il importe de rappeler la différence entre panneaux solaires "photovoltaïques" et "thermiques".

Les panneaux solaires thermiques captent la chaleur rayonnée par le soleil et produisent de l'eau chaude. C'est ceux-ci dont la Province subsidie l'installation depuis 2002.

Par ailleurs, l'énergie solaire peut également être convertie en électricité, par transformation de la lumière naturelle au moyen de cellules photovoltaïques, parfois aussi appelées cellules solaires. Elles sont composées de silicium, ne contiennent aucune substance corrosive et ne nécessitent pratiquement aucun entretien.

Ces panneaux produisent de l'électricité même par temps couvert.

Depuis de très nombreuses années, elles sont utilisées par les satellites et autres modules spatiaux mais aussi, de façon plus visible pour tout un chacun, pour des éclairages de jardin, des horodateurs et d'autres signalétiques.

En deuxième lieu, il me paraît nécessaire de préciser les récentes décisions du Gouvernement fédéral à l'occasion du conclave budgétaire du 18 mars dernier. Celles-ci n'intéressent que les services publics fédéraux et non, comme vous le déduisez du communiqué de presse du Premier Ministre, l'ensemble des services publics qu'il s'agisse de la mise à disposition pour la « communauté » des toits des bâtiments publics pour le placement de panneaux photovoltaïques ou du montant de 2.000.000 € qui a été attribué à la FEDESCO (qui est une société anonyme de droit public, filiale de la société fédérale d'investissement qui a pour objet l'étude et la réalisation de projets contribuant au progrès économique et écologique au niveau de l'éco-efficience des bâtiments fédéraux).

Les deux mesures ne s'appliqueraient donc pas aux bâtiments de la Province.

Pour ces implantations, seule une prime de la Région wallonne, à hauteur du 30 %, nous est accessible, ce qui porte le retour d'investissement à 9 ans pour des travaux d'installation de ce type de panneaux. Une projection a été faite par nos Services et je la tiens à votre disposition.

Revenons maintenant aux deux aspects spécifiques de votre question.

Je vous dirais que l'inventaire des potentialités provinciales pour le placement de ce type de panneau est bien connu de nos services.

Par ailleurs, des projets provinciaux de ce type sont à l'étude notamment pour l'Administration Centrale Provinciale dans le cadre de sa rénovation.

De même, pour ce dossier une éventuelle collaboration liégeoise pourrait voir le jour en fonction du développement de "SUNBEL", la nouvelle spin-off issue du Centre spatial liégeois de l'ULg qui a déposé deux brevets permettant de doubler le rendement actuel des panneaux photovoltaïques classiques ce qui serait un exemple de partenariat bien compris.

Fedesco ne pourrait quant à elle, apporter une aide financière, mais tout au plus technique.

D'autres démarches sont également entreprises dans le cadre du patrimoine provincial, notamment pour l'installation d'un éclairage de circulation au Château de Jehay.

Vous pouvez donc constater que la Province est d'ores et déjà attentive et proactive en ce qui concerne l'utilisation de ces nouvelles technologies photovoltaïques.

En ce qui concerne les panneaux solaires – qui ne font pas l'objet de votre question – leur utilisation à l'occasion de la construction de nouveaux bâtiments, comme récemment les MSP de Lierneux ou la Piscine de Wégimont, ont démontré notre intérêt et surtout notre attention sur toutes ces nouvelles technologies, ainsi que je vous le rappelais lors de la déclaration du Collège provincial sur le Développement durable. J'ai dit, je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 06-07/121 : Mise à disposition des communes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives prévues par les règlements communaux. Approbation des conventions

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Premier point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/121. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission – finances et services provinciaux en date du 25 avril 2007. J'invite le rapporteur, M. DEFAYS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, votre septième commission s'est réunie hier en fin d'après-midi. Constatant que la proposition de désigner M. BELAVIA figure au dossier, un commissaire pose deux questions.

Tout d'abord, comment M. BELAVIA a-t-il été désigné et y avait-il d'autres candidats pour occuper cette fonction ?

Et deuxième question : quelle partie de son temps de travail ce fonctionnaire va-t-il consacrer à sa fonction d'agent sanctionnateur ?

Il lui est répondu qu'il doit s'agir d'un agent de niveau 1 et que le temps consacré à cette mission est très variable en fonction des besoins mais aussi d'autres tâches plus particulières et quelques exemples sont cités. Si une zone de police décide une opération concernant la législation sur la détention des chiens, l'agent pourra en conséquence faire une série de procès-verbaux à gérer.

Le commissaire formule alors sa question autrement : il demande si d'autres personnes auraient pu prétendre à occuper ce poste ? Il lui est répondu que oui, cela aurait pu être possible car le fait il existe d'autres niveaux 1 à la Province de Liège. On l'a choisi parmi ceux-ci.

Question suivante du même commissaire : qui détermine le temps de travail consacré par le fonctionnaire sanctionnateur à ce travail concernant les amendes administratives. Il lui est répondu que c'est suivant notamment les PV qu'il reçoit des zones de police et aussi en fonction du service à mettre en place en coordination avec d'autres institutions.

Sur base de quoi, votre Septième commission par 11 voix pour et 4 abstentions a décidé d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du collège provincial. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/122 : Services provinciaux : marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour les travaux de renouvellement de l'étanchéité de la toiture plate du bâtiment 2 et d'isolation à l'Ecole Polytechnique de Verviers

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Deuxième point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/122. Ce document a été soumis à la huitième commission – travaux – en date du mardi 24 avril 2007. J'invite le rapporteur, M. Michel LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEMMENS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Une seule question a été posée en commission, à savoir la surface à recouvrir. Le Député provincial présent a apporté la réponse c'est à dire 768m².

Il vous est donc proposé de procéder à une adjudication publique en vue d'attribuer un marché relatif à l'entreprise de travaux de renouvellement de l'étanchéité de cette toiture plate du bâtiment 2 de l'Ecole Polytechnique de Verviers ainsi qu'à son isolation pour un montant estimé de 71.593,14 € hors TVA, soit encore 86.627,70 € TVA C.

Le résultat du vote de la commission a été 9 voix pour et 6 abstentions. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale ouverte. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BRAUN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues, j'aimerais exprimer à cette tribune mon étonnement par rapport à l'organisation des commissions. En effet, quand ce 3^{ème} point a été présenté à la commission, l'administration était surprise de voir ce point à l'ordre du jour. Donc, je pose la question est-il normal que l'administration, qui d'habitude se donne toutes les peines du monde pour répondre correctement aux questions posées, ne soit pas mise au courant de ces points complémentaires mis à l'ordre du jour ?

Je demande à ceux qui en sont responsables d'apporter le soin nécessaire à l'organisation des séances de commission afin que les élus puissent effectuer leur mission correctement. Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Oui, Monsieur le Député, je vous en prie.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, je dois dire que je vais d'étonnement en étonnement. Je me demandais ce que l'on pouvait encore poser comme question.

Ici, ce type de remarque, il y a un ordre du jour complémentaire qui permet – pour des dossiers ici d'investissement ou de rénovation ou de modernisation – le souci qui est le nôtre et notamment des services de M^{me} la Greffière et de ses collaborateurs qui sont là, le souci de le faire au plus vite. Il est vrai que les commissions se tenant avant que l'ordre du jour soit arrêté, la directrice générale ou le directeur qui était là ne savait pas que c'était prévu à l'ordre du jour complémentaire.

En attendant, les dossiers étaient sur la table et étaient à leur disposition. Je trouve que c'est vraiment – et je le dis gentiment – un tout petit esprit. J'ai dit.

M^{me} RUIZ (de son banc).- Prévenez les conseillers et le personnel. C'est la moindre des choses.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2007, je le déclare approuvé.

Je vous rappelle qu'en raison de l'occupation de la salle du Conseil dans le cadre de l'épreuve cycliste Liège-Bastogne-Liège, les bancs et tiroirs doivent être libérés de tous les documents qui y auront été déposés. Je vous en remercie.

X.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Avant de déclarer close la réunion de ce jour, en application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis-clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis-clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

- Je déclare la réunion de ce jour close.

La séance est levée à 16h40'.